



Atelier sous régional pour une harmonisation des systèmes participatifs de garantie (SPG) existants au Nigéria, au Bénin, au Mali, en Gambie et au Sénégal

RAPPORT GENERAL



Ababacar BOYE Expert agroforestier

Janvier 2023

















SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
I. INTRODUCTION	1
II. DEROULEMENT DE L'ATELIER	2
2.1 Cérémonie d'ouverture	2
2.2. Présentation des modules	4
2.2.1. Présentation Projet global "Centre de Connaissances de l'Agriculture Biol en Afrique" (CCAB) (Voir annexe 1)	
2.2.2. Présentation du résumé des études SPG au Mali (Voir annexe 2)	5
2.2.3. Présentation du résumé des études SPG au Bénin (Voir annexe 3)	6
2.2.4. Présentation du résumé des études SPG au Nigéria (Voir annexe 4)	7
2.2.5. Présentation du résumé de l'état des lieux des études SPG en Gambie	
(Voir annexe 5)	8
2.2.6. Présentation du résumé des études SPG au Sénégal (Voir annexe 6)	9
2.2.7. Présentation du label BIO Sénégal (Annexe 7)	10
2.2.8. Présentation du réseau WAFRONET (Annexe 8)	11
2.3. Discussion	12
2.4. Travaux de groupe (Annexe 8)	12
III. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER	15
IV. PROCHAINES ETAPES	15
V. CONCLUSION GENERALE	16
VI. CEREMONIE DE CLOTURE	16
VII. EVALUATION GLOBALE DE L'ATELIER (Voir annexe 9)	17
ANNEXES	18

















SIGLES ET ABREVIATIONS

AB: Agriculture Biologique

ABSSA : Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments

AEB: Agriculture Ecologique et Biologique

AFD : Agence Française de Développement

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ASD: Agriculture Saine et Durable

ASPAB: Association Sénégalaise Pour l'Agriculture Biologique

AOPP: Association des Organisations professionnelles Paysannes

CC: Changement Climatique

CCAB: Cahier de Charges en Agriculture Biologique

CDEAO: Communauté de Développement Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEAS: Centre Ecologique Albert Schweitzer

CFSI: Comité Français pour la Solidarité Internationale

CNOP: Coordination Nationale des Organisations Paysannes

CNUCED: Conférences des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

COAS: Comité Ouest Africain des Semences du Mali

COFERSA: Convergence des Femmes Rurales pour la Souveraineté Alimentaire

COPEBAN: Coopérative des Producteurs Ecologiques et Biologique de l'Arrondissement de Notto Diobass

CRASTEDA: Centre de Recherche et d'Assistance Technique pour l'Environnement et le Développement Agricole

DDC: Agence Suisse pour la Coopération et le Développement

ENDA PRONAT: Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des **Terroirs**

FAPD: Fédération des Agropasteurs de de Diender

FAO: Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FENAB: Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique

GIZ : Société Allemande pour la Coopération Internationale

IFOAM: Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique

















KCOA: Centre de Connaissances pour l'Agriculture Biologique en Afrique

NOAN: Association des praticiens de l'Agriculture biologique au Nigeria

NOP : Règlement Biologique Fédéral des USA

OGM: Organisme Génétiquement Modifié

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OP: Organisation Paysanne

PABEF: Plateforme pour l'Agriculture Biologique et Ecologique au Bénin

PCAO: Pole de connaissances pour l'Agriculture biologique en Afrique de l'Ouest

PFI: Points Focaux Institutionnels

REMATRAC-BIO: Réseau Malien pour la Transformation du Coton Biologique

RESAPAC: Réseau en Agroécologie paysanne et citoyenne

SIM: Système d'Information sur les Marchés

SPG: Système Participatif de Garantie en Agriculture Biologique

SSCN: Société Suédoise pour la Conservation de la Nature

UA: Unité Africaine

WAFRONET: Réseau Africain pour l'Agriculture Biologique

















I. INTRODUCTION

Au niveau de l'Afrique de l'Ouest les organisations partenaires actives dans l'agriculture biologique et l'agroécologie ont mis en œuvre un pôle de connaissances responsable de la collecte, de la validation, du renforcement de capacités, de la diffusion des connaissances pertinentes pour l'agriculture biologique en Afrique de l'Ouest et du réseautage des acteurs de la chaîne de valeur.

Ce pôle installé au Sénégal comprend en outre le Bénin, la Gambie, le Nigéria et le Mali et le Sénégal est piloté par trois organisations : Enda PRONAT qui gère la collecte des connaissances en AB ainsi que la coordination du pôle, la FENAB chargée de diffuser les connaissances et AGRECOL Afrique dont la mission est orientée vers le réseautage et le développement de la chaîne de valeur des acteurs.

Ce réseautage devant servir de projet pilote pour les pays composant le pôle de l'Afrique de l'Ouest, des études ont été entreprises sur les Systèmes de Garantie Participatifs qui existent dans les pays sus indiqués.

Le présent atelier offre aux consultants et points focaux institutionnels impliqués dans le cadre de ces études, un espace d'échanges et de réflexion en vue de réunir les conditions favorables à l'harmonisation des SPG dans les pays africains ciblés.

Ainsi, l'objectif fixé à cet atelier était de mobiliser la quasi-totalité des parties prenantes actives au niveau du réseau pour se bonifier mutuellement à partir des expériences vécues sur le terrain et à terme de déboucher sur l'élaboration d'une note conceptuelle orientée vers l'harmonisation des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) qui existent dans les cinq pays ciblés.

Par rapport à cet objectif, les résultats attendus sont les suivants :

- Les études réalisées dans chaque pays sont partagées ;
- Les expériences en matière de SPG sont présentées- Les similitudes et écarts des SPG des différents pays sont mises en exergue ;
- Une note commune rapprochant les écarts entre les SPG en Afrique de l'ouest et orientée vers l'harmonisation, est élaborée par le consultant.

Au plan méthodologique, l'atelier s'est déroulé, pendant deux jours répartis en sept sessions ;

- Session 1 : Présentation du résumé des études SPG au Mali ;
- Session 2 : Présentation du résumé des études SPG au Bénin ;
- Session 3 : Présentation du résumé des études SPG au Nigeria ;
- Session 4 : Présentation du résumé des études SPG au Sénégal ;
- Session 5 : Présentation état des lieux sur les études SPG en Gambie ;
- Session 6 : Présentation du projet KCOA et du contexte de réalisation des études
- Session 7 : Présentation du label BIO Sénégal ;

















- Session 8 : Présentation des expériences de WaFronet en matière de SPG.

Ce présent rapport documente l'atelier et est structuré autour des parties suivantes :

- 1. Le déroulement de l'atelier;
- 2. Les prochaines étapes ;
- 3. Les principales recommandations.

Première journée de l'atelier

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Dr Saliou NGOM Directeur de la Protection des Végétaux du Ministère de l'agriculture, de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire du Sénégal en présence de Monsieur Assane GUEYE, Coordonnateur de AGRECOL AFRIQUE et de Monsieur Elhadj FAYE de ENDA PRONAT.



Photo 1: Cérémonie d'ouverture

















Au cours de cette cérémonie d'ouverture, les autorités ont souhaité la bienvenue aux différents participants à l'atelier, ils ont également présenté les vœux pour la nouvelle année, avant de mettre l'accent sur les aspects suivants :

Monsieur FAYE a fait un rappel des grandes lignes du projet avant de mettre accent sur l'enquête qui a été réalisée et qui a décelé comme besoins prioritaires la certification sur les SPG afin de mieux rassurer les consommateurs ; il a aussi signalé que malgré les nombreuses études menées sur les SPG, des réflexions pour une harmonisation s'imposent encore de nos jours.

Monsieur GUEYE a demandé aux acteurs de travailler davantage pour le renforcement des points forts notés dans le développement de l'agriculture biologique et des chaines de valeur mais également d'identifier les points faibles en vue de résorber les gaps qui faciliteront la promotion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie. Il a également magnifié l'accompagnement du gouvernement Sénégalais dans le domaine de l'AB, à travers la subvention des biofertilisants à hauteur de 10%.

Dr NGOM qui présidait a la séance s'est d'emblée appesanti sur la volonté politique de l'état sénégalais à appuyer l'agriculture biologique et l'agroécologie notamment à travers les subventions accordées sur les engrais bio à hauteur de 80% pour appuyer la transition agroécologique. Il est également largement revenu sur l'importance du présent atelier qui permet de corriger un disfonctionnement au niveau de la sous-région ou l'utilisation des intrants agricoles est bien codée et standardisée alors que pour les productions agricoles il n'y a aucune harmonisation. En poursuivant son speech, il a rappelé que durant la plupart les régions internationales sur le thème, nos partenaires occidentaux nous reprochent souvent l'absence de normes au niveau de nos productions agricoles et à c'est la raison pour laquelle, les résultats attendus de l'atelier devront être valorisés car nous avons un seul grand marché en l'occurrence la CDEAO qui nous oblige à capitaliser toutes nos connaissances dans ce domaine.

En terminant son propos, Dr NGOM a invité les experts des pays présents à l'atelier de redoubler d'efforts dans l'amélioration des connaissances afin de faire des propositions concrètes à nos différents Etats qui sont tout à fait disposés à appuyer la transition agroécologique.

Et c'est sur cette note d'espoir qu'il a déclaré, au nom du Ministre de l'agriculture, de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire, ouvert l'atelier sous régional pour une harmonisation des systèmes de garantie participatifs existants au Nigéria, au Bénin, au Mali, en Gambie et au Sénégal.

La cérémonie d'ouverture a été clôturée par une présentation exhaustive des termes de références, le partage du projet d'agenda de l'atelier et la présentation des participants qui, à cette occasion ont décliné leurs attentes qui se présentent comme suit :

- o La possibilité d'harmonisation des SPG malgré la complexité des contextes ;
- O Que l'on puisse à terme rédiger un draft qui permet qui va favoriser l'émergence des marchés bio dans la sous-région ;
- o Le travail des SPG pour une harmonisation dans la zone ouest africaine ;
- Au sortir de cet atelier comment la suite se fera avec les systèmes de garantie participative qui existent ?
- O Que nous puissions o mettre en place un instrument fonctionnel sur les SPG;

















- Qu'il y ait une certification de maximum d'acteurs ;
- O Que l'on puisse élaborer un document pour un SPG répondant aux normes ;
- O Que c cet atelier puisse nous permettre d'identifier les points de convergence entre les SPG qui existent dans la sous-région ;
- o Mieux comprendre les SPG qui existent dans les autres pays du PCAO;
- O Que cet atelier soit un point de départ pour une harmonisation des SPG qui existent ;
- O Qu'au sortir de cet atelier que les différences entre les SPG puissent être réduites dans la mise en œuvre ;
- O La mise en place d'une feuille de route pour une harmonisation des SPG et mieux comprendre ce qui se fait dans les autres pays ;
- o Être éclairé sur les méthodologies de mise en œuvre des activités sur les SPG ;
- o Élaborer une stratégie pour toucher le maximum d'acteurs à la base ;
- o Élaborer un SPG pour l'Afrique de l'Ouest est un outil standard pour les SPG qui existent dans la sous-région.

2.2. Présentation des modules

Les modules ont été regroupés en huit (8) sessions :



Photo 2:Plénière de présentation des sessions

















2.2.1. Présentation Projet global "Centre de Connaissances de l'Agriculture Biologique en Afrique" (CCAB) (Voir annexe 1)

Le projet est mis en œuvre sur la période de décembre 2020 à Mars 2022 et le budget s'éléve à 2 millions d'euros ;

Le projet est coordonné par Enda-Pronat et mis en œuvre avec les organisations FENAB et AGRECOL au niveau du Pole ;

Enda Pronat s'occupe de la collecte, de la préparation et de la validation des connaissances, La FENAB de la diffusion des connaissances et Agrecol de la mise en réseau ;

Les Pays de Mise en Œuvre sont : Sénégal, Mali, Benin, Gambie.

Résultats atteints à date se déclinent ainsi qu'il suit :

- ➤ 4 millions d'agriculteurs/Agricultrices touchés dans toute l'Afrique (80%);
- ➤ 330 organisations écologiques en réseau (66%);
- ➤ 2250 multiplicateurs de connaissances dont 150 Maitres formateurs dans 16 pays (45%);
- ➤ 850 produits de connaissances créés dans plus de 20 langues et dans 16 pays (47%);
- ➤ 18 000 agricultrices et leurs familles formées (4%); 1100 entreprises soutenues dans 50 groupes pour la certification SPG (65%)

Après la présentation du projet CCAB, plusieurs réactions ont été notées pour souligner que la certification SPG fait partie des 5 besoins prioritaires exprimés par les acteurs en AB au niveau continental., ce qui démontre l'importance de la question du SPG dans l'agriculture biologique. Cet atelier offre donc une opportunité pour réfléchir sur son harmonisation sur le plan sous régional. Par contre, il est impératif de travailler dans un premier temps, sur l'harmonisation au niveau pays avant de l'étendre à la sous-région. En conséquence, il s'avère important de recadrer l'objectif initial du présent atelier. En d'autres termes, s'atteler à l'élaboration d'une feuille de route avec des étapes bien décrites en lieu et place d'une note conceptuelle sur l'harmonisation.

Un représentant de WaFroNet, en l'occurrence Monsieur SIMPLICE a pris la parole, pour souligner l'importance de la question du SPG, mais selon lui, il est plus que nécessaire de faire la caractérisation des SPG qui existent dans nos pays, sans perdre de vue l'aspect local de l'outil. Il pense que cet atelier doit nous permettre de partager les expériences de terrain et même de réfléchir sur la stratégie à mettre en œuvre.

Enfin, la question du SPG étant très complexe, il demeure en conséquence prématuré de parler d'harmonisation des SPG, il serait plus indiqué de réfléchir sur comment intégrer les autres acteurs qui ont leurs SPG et qui ne font pas partie du projet et de reconnaitre leurs spécificités.

2.2.2. Présentation du résumé des études SPG au Mali (Voir annexe 2)

Dans le cadre des activités d'harmonisation de l'Agriculture biologique et de l'agroécologie au Mali, trois approches ont été identifiées avec leur cahier des charges:

- 1. REMATRAC-BIO (Réseau Malien pour la transformation du coton Biologique);
- 2. SPG Bio local de l'ONG AMSD;

















3. Cahier des Charges « Label Légumes Sains du MALI »

■ REMATRAC-BIO (Réseau Malien pour la transformation du coton Biologique)

Mis en place en 2012, sous l'impulsion de la nécessité de booster la valorisation du coton biologique, au regard de faire du coton biologique, un moyen de revenus sûrs et certain pour les producteurs et d'assurer la durabilité des systèmes de production respectueux de l'environnement et de la santé publique,

Le REMATRAC Bio (Réseau Malien pour la Transformation locale du Coton Biologique) regroupe des acteurs d'expériences avérées à plus d'une vingtaine d'années dans divers domaines notamment la filature, le tissage, la teinture entre autres. Le REMATRAC a travaillé aussi dans le Système de Garanti Participatif, ce qui lui a facilité la certification par tierce.

SPG Bio local de l'ONG AMSD

En 2016, débutèrent les activités de la mise en place d'un système participatif de Garantie SPG Bio Local. Après son adhésion au l'IFOAM Organics International, l'ONG AMSD a initié la mise en place d'une certification locale. Ce processus a été accompagné par l'élaboration d'un cahier de charges en 2016 avec l'accompagnement de Swiss contact, suivi de la formation et la mise en place d'une équipe de certification. Les premiers producteurs ont été identifiés par le processus en 2017. C'est en fin 2022 avec l'accompagne de plusieurs organisations notamment la CNOP et ses démembrements, que cette certification a atteint une dimension nationale avec l'harmonisation des cahiers des charges sous SPG.

Cahier des Charges « Label Légumes Sains du MALI »

Ce cahier des charges est une garantie de production de légumes de qualité selon les principes de l'agriculture Intégrée. Leur cahier de charges a été validé en Novembre 2022 par la Direction Nationale de l'Agriculture.

2.2.3. Présentation du résumé des études SPG au Bénin (Voir annexe 3)

2.2.3.1. Caractérisation des systèmes participatifs de garanties (SPG) au Bénin

Groupe de	Organisation	Acteurs	Nbre de	Superficies	Zones de production
produits		engagés	producteurs	Emblavées	
SPG Jus de	AMAB Bénin	12	12	900	Hervé, Toffi, Sékou,
fruits bio					Houégo
	AMAB Bénin	52	35	15	Ouidah, Comé, Tori,Toffo
SPG Fruits	AMAB Bénin	178	160	53	SOuidah,Tori,Sémé,Kpodji,
bio	CR des maraichers de Mono/Coufo	40	12	4	Département de Mono et Couffo
SPG Légumes frais bio	Unité régionale des coopératives maraichères de l'Atacora/Donga	45	9	8	Département de Mono et Couffo











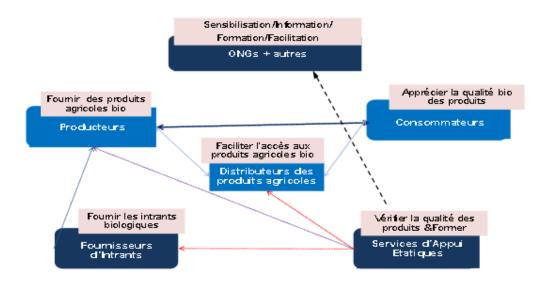






SPG Riz bio	Viva Matekpo	8	0	72	Grand popo et autres
Matekpo					Communes
					de Mono/Couffo
SPG Soja	FUPRO BENIN	9	0	9	Aklampka
Légumes frais	Africa	100	0	2	Kandi Nord Bénin
bio 1	green corporation				
Légumes frais	Les maraichers de	30	0	1,5	Grand popo et Athiémé
bio 2	grand popo et				dans le Mono sud
	Athiémé				Bénin
Ananas frais	Réseau des	124	0		Communes de Tori, Allada,
bio	producteurs				Ouidah, Zé
	d'ananas				
Total		586	228	164,5	

2.2.3.2. Fonctionnement des SPG du BENIN



2.2.4. Présentation du résumé des études SPG au Nigéria (Voir annexe 4)

Caractérisation des systèmes participatifs de garantie (SPG).

Les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) au Nigéria sont systèmes d'assurance qualité ciblés localement. Les certifications sont basées sur la participation des parties prenantes et reposent sur une base de confiance, un réseau social, un échange de connaissances, la transparence et l'horizontalité.

Le Nigeria avec plus de 60% des ménages engagés dans les pratiques agricoles offre un bon potentiel pour construire des groupes de SPG plus grand à travers le pays. Le SPG par conception met en relation les nombreux agriculteurs familiaux qui cherchent à accéder aux marchés tout en construisant une force communautaire.

Actuellement on note une présence établie des SPG dans treize (13) États tout en ayant des poches de réseau dans le reste des états (36). Avant le changement de structure de gouvernance dans la coordination des SPG, Soixante-sept (67) fermes enregistrées à travers le pays ont fait

















actuellement l'objet d'un suivi devenu nécessaire car il a été observé un certain nombre de difficultés d'accès aux données de base nécessaires pour évaluer correctement la mise en œuvre.

Le fonctionnement

Les groupes sont réglementés sur une ligne de base en phase avec les documents types de NOAN. Chaque membre passe par la norme opérationnelle en signant un engagement des agriculteurs attestant de respecter les principes de l'agriculture biologique et le fonctionnement selon les principes directeurs de l'agriculture biologique.

Le modèle SPG est axé sur les processus, les groupes ayant la structure appui pour coordonner, réguler, construire et intégrer les procédures innovantes dans leur fonctionnement quotidien tant qu'ils n'entrent pas en conflit avec les principes de base (normes).

- Les groupes sont chargés de vérifier leur propre structure de conformité ;
- Identifier les points faibles, les points forts et d'éventuelles opportunités de formations et d'évaluation ;

Renforcement des capacités initié de l'intérieur et lorsqu'il est collectivement nécessaire revient à la structure centrale (Coordinateur National du SPG) ;

Certifications initiées dès que les groupes SPG sont développés ;

Surveillance aléatoire des États et Organismes nationaux ;

Les sanctions peuvent aller de l'avertissement, à la suspension ou la révocation pure et simple du détenteur de certificat ;

La transparence, l'horizontalité, la confiance et la vision partagée structurent toutes les publications.

2.2.5. Présentation du résumé de l'état des lieux des études SPG en Gambie (Voir annexe 5)

Etude diagnostique

Le but de l'étude diagnostique entreprise en Gambie était de cartographier tous les réseaux liés à l'agriculture biologique et écologique existants en vue d'avoir une référence claire des organisations faîtières ou des réseaux qui échangent dans le domaine de l'agriculture biologique en Gambie et disposer de plus d'informations sur leur structuration, leur mode opératoire et leurs performances en termes d'échanges.

En matière de recherche sur les SPG les données collectées ont fait l'objet d'une analyse qui a débouché sur l'élaboration d'un premier rapport remis au commanditaire.

Objectifs

La nécessité de mettre en place un SGP solide en Gambie ;

Veiller à ce que les plus petits agriculteurs puissent accéder aux marchés ;

Garantir l'intégrité des produits biologiques d'une manière rentable et transparente ;

Faciliter la production et la consommation locale d'aliments biologiques.

Proposition de structuration du SPG

1. Un Comité national composé de 17 organisations paysannes, institutions de formation, de recherche, transformateurs, consommateurs et commerçants);

















- 2. Un Comité de Suivi et de Coordination composé de 3 sous-comités sur les sujets suivants :
 - a. Renforcement des capacités (formation, plaidoyer et lobbying, transfert de technologie
 - b. Commercialisation
 - c. Production.
- 3. Une équipe technique est composée comme suit : un (1) point focal, un (1) secrétaire, un (1) administratif et un (1) informaticien.

2.2.6. Présentation du résumé des études SPG au Sénégal (Voir annexe 6)

Au Sénégal, l'agriculture écologique et biologique est utilisée comme un instrument de résilience, d'atténuation et d'adaptation au Changement Climatique et en ce sens, elle reste une activité largement adoptée par beaucoup de paysans. Pour une bonne coordination de cette activité de nombreux réseaux, fédérations et plateformes nationales ont été créés par des acteurs (producteurs, consommateurs, transformateurs, vulgarisateurs, etc.) avec l'appui des organisations.

Le Système Participatif de Garantie (SPG) en tant qu'outil pertinent pour assurer la traçabilité et la garantie de la qualité des productions agroécologiques et biologique vient renforcer la confiance des consommateurs et faciliter la promotion du "consommer local".

Caractérisation des SPG au Sénégal

• Le label BIO Sénégal

Le label se base sur le cahier charges de l'IFOAM, il est porté par une association d'acteurs (FENAB) appuyée des ONG comme HEKS/EPER et comporte un système de gestion et des procédures documentées, pour les acteurs engagés ainsi que des mécanismes pour vérifier la conformité des producteurs et en cas de non-conformité, des conséquences claires ont été définies.

Le label NAT BI

Il se base sur le cahier de charge de la FENAB avec un dispositif de contrôle et de certification. Il prend en compte la commercialisation des produits biologiques secs, frais, artisanat cosmétique, boisson, fruit et légume, intègre le Conditionnement, l'emballage et l'étiquetage et prévoit des activités de sensibilisation, de promotion des produits biologiques et de valorisation des produits agricoles locaux.

• Agriculture saine et durable (ASD)

L'application de l'ASD répond ainsi à des cahiers des charges inspirés des normes du biologique en Europe. Pour accompagner les fédérations dans la mise en place de Marchés a circuit court les pratiques obéissent à un cahier des charges. Il existe un système de contrôle avec l'appui des animateurs d'Enda Pronat qui sont présents sur le terrain et l'existence de sanctions en cas de non-respect des normes.

















2.2.7. Présentation du label BIO Sénégal (Annexe 7)

La genèse du SPG

Soucieuse de développer le marché local pour les produits biologiques, la FENAB s'est intéressée à la possibilité de développer un système participatif de garantie (SPG) associé à un Label « Bio SENEGAL », pour permettre la mise en place d'une filière biologique avec une véritable différentiation des produits et une plus-value sur le marché Sénégalais.

La FENAB est appuyée par l'ONG HEKS- EPER dans cette démarche, qui a commencé en 2015 avec une étude de faisabilité mise en œuvre par une consultante de l'IFOAM- Organics International.

L'objectif du SPG est de contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs agricoles et la promotion d'un environnement favorable à l'agriculture biologique par la mise en place d'un Système Participatif de Garantie (SPG) au Sénégal permettant la certification et la commercialisation de produits labelisés « Bio Sénégal ».

Les objectifs du SPG

Cet objectif global se décline en 3 objectifs spécifiques, savoir :

- Le SPG est mis en place durablement dans 4 zones agro écologiques du Sénégal;
- Les revenus des producteurs engagés dans le SPG ont augmenté ;
- L'agroécologie au Sénégal reçoit un soutien politique accru grâce au plaidoyer efficace de la FENAB et de ses partenaires.

Le processus de certification par le SPG

- 1. Réception des demandes de certification;
- 2. Enrôlement (prospection et appréciation);
- 3. Formation sur l'AB, le CCAB et les procédures SPG;
- 4. Deux tours de contrôle des comités locaux (un planifié et un inopiné);
- 5. Réunion de restitution des CLC (décision finale de certification, remise des certificats annuels, des étiquettes avec le label « Bio SENEGAL » et des codes d'identification) ;
- 6. Suivi de la production par les animateurs de terrain.

Les outils et organes du SPG

- 1. Cahier de charges validé par IFOAM : Les Normes de base de l'Agriculture Biologique au Sénégal ;
- 2. 1 Logo Bio SENEGAL enregistré à la SODAV et à l'OAPI;
- 3. 01 Stratégie de collecte de la redevance ;
- 4. 5 Comités Locaux de Certification opérationnels (Producteurs, Transformateurs, ONGs, Contrôleurs), Consommateurs) et 01 Comité Spéciale de Certificatication ;
- 5. L'inter commission (décision de certification avec l'ensemble des membres des CLC)
- 6. 01 Comité de contrôle des intrants commerciaux ;
- 7. Les Organisations de Producteurs;
- 8. 19 animateurs de terrain formés et actifs ;
- 9. 1 Equipe technique (FENAB).

















Quelques résultats du SPG dans la zone agroécologique des Niayes

Producteurs certifies	418			
Producteurs en conversion	16			
Producteurs formés sur CCAB &	500			
Procédures du SPG				
Producteurs formés en Technique de	250			
production Bio				
Producteurs formés en gestion des	250			
pathologies				
Animateurs formés	100			
La mise en place d'un mécanisme de commercialisation				

La mise en place d'un mécanisme de commercialisation

Des produits biologiques s'appuyant sur un réseau de 14 partenaires commerciaux et des marchés dédiés à Dakar Thiès et Mbour

La contractualisation avec une plateforme de vente en ligne (MLOUMA) et l'ouverture d'une Boutique

2.2.8. Présentation du réseau WAFRONET (Annexe 8)

Présentation du réseau

Le réseau ouest-africain de l'AEB WAFRONET est le réseau regroupant tous les acteurs de l'agroécologie et l'AEB en Afrique de l'Ouest.

Missions assignées au réseau

Il envisage de :

- Favoriser le partenariat sous régional,
- Superviser une communauté unie et dynamique de l'agriculture biologique écologique (AEO) ouest-africaine qui transforme
- Responsabiliser les communautés pour développer des moyens de subsistance durables,
- Atteindre des objectifs de durabilité par la sécurité et la souveraineté alimentaires, la croissance des revenus et l'équité.

Il joue un rôle catalyseur et se veut un outil de plaidoyer/lobbying sous-régional.

Organisation du réseau

Les éléments clés qui animent les rencontres du réseau sont la vision partagée, la participation, la transparence, la confiance, le processus d'apprentissage et l'horizontalité.

Les groupes clés du SPG sont : l'exploitation familiale, le groupe local, le conseil régional et le comité national et l'espace qu'ils occupent est proportionnel à leur niveau de responsabilité dans la certification du SPG.

Aujourd'hui WAFRONET envisage à l'instar de l'Afrique de l'Est de se projeter vers une certification commune en Afrique de l'Ouest.

















2.3. Discussion

A la suite de chaque exposé sur les différents modules, des débats enrichissants ont été menés et ont abouti aux clarifications, questionnements, précisions, suggestions et interrogations suivantes :

Les normes doivent être en phase avec le discours ;

La clarification entre le SPG et les normes sur le SPG;

Il faut que tous les pays s'accordent sur ce que nous appelons réellement SPG;

Est-ce qu'il faut avoir des SPG fonctionnels et robustes ou un SPG adopté au niveau de chaque pays ?

Faut – il d'abord harmoniser au niveau de chaque pays et ensuite fixer les étapes pour aller vers l'harmonisation au niveau de la sous-région ?

Mettre un effort sur les expériences de terrain à partager au niveau de l'atelier ;

Compte des contextes différents, il sera difficile de parler d'harmonisation en reconnaissant les spécificités de chaque pays ;

Deux défis ont été relevés : comment interroger les autres acteurs et avec quel mécanisme assurer la reconnaissance mutuelle des SPG ?

Lors de la prochaine phase du projet, envisager l'implication des autres pays de la CDEAO;

Pour le Bénin, les SPG par variété de culture et même par nature des produits doivent être clarifiés ;

Réfléchir sur des systèmes de financements durables ;

Il faut au niveau des pays une stratégie de développement de l'agriculture biologique,

Un déficit de communication par rapport à la vulgarisation des SPG;

Au Sénégal est ce qu'il existe une structure de coordination des 3 SPG?

Est-ce qu'en Gambie les agriculteurs sont très actifs dans l'agroécologie ;

Être éclairé sur les méthodologies de mise en œuvre des activités sur les SP;

Élaborer une stratégie pour toucher le maximum d'acteurs à la base.

Deuxième journée de l'atelier

2.4. Travaux de groupe (Annexe 8)

Des travaux de groupes ont été organisés en répartissant les participants en 3 groupes qui ont tous travaillé sur les 3 thèmes qui ont été retenus en tant que points centraux et récurrents au cours des débats qui ont suivi la présentation des modules.



















Photo 3: Groupe 1



Photo 4: Groupe 3



Photo 5: Groupe 2

Thème 1:

Est-ce que le fait de disposer de plusieurs SPG dans un pays est un avantage ou un inconvénient par rapport au processus d'harmonisation?

En profiter pour clarifier les relations fonctionnelles entre le SPG et les labels.

Résumé des travaux de groupe

Par rapport au thème 1, les avis sont partagés car certains pensent qu'il est

préférable d'avoir un seul label au niveau national avec des groupes de certification locaux qui utilisent tous un seul label pays ; Par contre si on opte pour plusieurs SPG, il est nécessaire

de mettre en place un cadre de concertation pour relever les points de convergence et de dissemblance afin d'arriver à des cahiers de charge harmonisés.

Plusieurs SPG favorisent aussi la diversité dans l'unicité et tous groupes peuvent recevoir la même formation sur le standard et les procédures mais ils ont aussi la possibilité d'ajouter des aspects liés à leurs contextes.

Il y a aussi la possibilité d'avoir plus de comités locaux de certification décentralisés mais il faudra bien sensibiliser les consommateurs pour éviter d'éventuelles confusions.

Thème 2:

Quels sont les critères importants à prendre en compte pour fixer les différentes étapes de création et de mise en œuvre des SPG ?

Résumé des travaux de groupe

Par rapport au thème 2, une quasi-unanimité s'est dégagée en s'accordant aussi bien sur les critères que sur les étapes.

















CRITERES

- La vision commune ;
- La Confiance;
- L'horizontalité;
- La transparence;
- La participation;
- Le processus d'apprentissage.

ETAPES DE CREATION

- Manifestation d'intérêt des acteurs ;
- Mise en place d'un comité ad 'hoc;
- Sensibilisation et la mobilisation des acteurs (Prendre connaissance des principes des normes avantages, inconvénients);
- Mise en place des comités locaux de certification ;
- Formation des comités locaux de certification ;
- Définition des procédures du SPG et du cahier de charge ;
- Etude de faisabilité;
- Création de logo;
- Identification d'un groupe porteur du SPG

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- L'enrôlement des acteurs à travers les fiches d'engagement ;
- La formation des acteurs ;
- L'autocontrôle de la conformité aux cahiers de charge ;
- La certification;
- Le paiement de la redevance ;
- L'élaboration des outils de suivi-évaluation ;
- Information, sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs ;
- Création d'un label et le protéger ;
- Identification d'une zone test et quelques spéculations pour expérimenter avant de généraliser;
- Création d'un logo

Proposer un processus, en termes de parties prenantes à mobiliser et d'étapes à entreprendre pour l'institutionnalisation des SPG auprès de nos Etats et des organisations sous régionales ouest africaines.

Résumé des travaux de groupe

Pour le thème 3, la synthèse des productions des groupes se résume ainsi qu'il suit :

Pour les parties prenantes, on retient les acteurs de la chaine de valeur, les Ministères chargés de l'Agriculture, du commerce, les agences de normalisation, la recherche, les ONG et les PTF

Pour les étapes :

- Il faut s'accorder que les NOAM dirigent les SPG;
- WAFRONET pourra ainsi assurer le lead
- WAFRONET va s'approcher de la CDEAO pour l'implication de chaque État

















- WAFRONET va élaborer et transmettre une note de plaidoyer à toutes les parties prenantes ainsi que IFOAM sur le processus d'harmonisation des SPG;
- Organisation d'un atelier sous régional avec tous les pays de l'Afrique de l'Ouest en présence des différentes parties prenantes;
- WAFRONET va appuyer tous les pays qui n'ont pas de SPG à en disposer ;
- Chaque porteur de SPG au niveau national doit faire du plaidoyer en direction des membres potentiels, des décideurs politiques et des partenaires techniques et financiers ;
- ; Organiser des journées portes ouvertes pour présenter le SPG avec les techniciens de l'Etat, conseillers des ministères et les autres prenantes.

III. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

A l'issu des travaux de groups, les recommandations suivantes ont été formulées :

Améliorer le dispositif de contrôle /certification avec l'appui d'un système de suivi à envergure nationale;

Augmenter la visibilité à travers la promotion des SPG au niveau des fora ;

Faire un suivi régulier des acteurs certifiés pour mieux les appuyer ;

Entreprendre un plaidoyer au niveau des gouvernements pour la reconnaissance et l'institutionnalisation du SPG:

Appuyer la mise en œuvre de la feuille de route du processus d'harmonisation avec une démarche plus inclusive et l'adapter aux contextes et spécificités des acteurs;

Soutenir la définition d'un cadre normatif et règlementaire du système participatif de garantie au niveau des pays ou ça n'existe pas ;

Promouvoir la création de marchés spécifiques pour la commercialisation des produits de la certification SPG;

Construire un centre de formation virtuel commun aux pays de la CDEAO avec des mentions ou une certification pour les participants individuels ;

Encourager la création d'initiatives d'harmonisation des systèmes de garantie participatifs au niveau de chaque pays et au niveau sous régional ainsi que les marchés y afférant ;

Elargir les rangs des consommateurs de produits biologiques à travers l'uniformisation d'un label SPG National;

Développer la relation de confiance entre les consommateurs et les acteurs (producteurs) à travers la certification nationale ou sous régionale.

IV. PROCHAINES ETAPES

- Laboration d'une notre conceptuelle d'orientation prenant en compte les conditions, les préoccupations et dispositions à prendre pour faciliter l'harmonisation des SPG au niveau des 5 pays ciblés par le projet et en l'élargissant au niveau de tous les pays de la CDEAO;
- * Certains points qui restent à clarifier durant ce présent atelier devraient être inscrits comme activités phares au niveau de la deuxième phase du projet.

















V. CONCLUSION GENERALE

L'atelier sous régional sur l'harmonisation des systèmes de garantie participatifs existants au Nigéria, au Mali, au Bénin, en Gambie et au Sénégal s'est déroulé dans d'excellentes conditions, en ce sens qu'il a permis de procéder à des échanges très enrichissants par ce que basées sur les expériences de terrain de chaque pays participant.

Ils ont également permis de se rendre compte que l'harmonisation ne peut pas être immédiate et systématique en raison d'un certain nombre de préalables pour lesquels, il faudra tenir compte et qui ont été largement discutés durant ce présent atelier.

Enfin, on peut affirmer sans nul doute que le réseau des acteurs engagés dans l'agriculture biologique et dans l'agroécologie est sur la bonne voie car à la conférence de Ouagadougou tenue en novembre 2021, WAFRONET avait fait une déclaration très claire en affirmant que tous les pays étaient d'accord pour une harmonisation des normes. Et en plus, le pas de géant réalisé par les pays de l'Afrique de l'Est est assez révélateur pour que nous engagions toutes nos forces afin de relever, dans des délais raisonnables et de manière résolue, ce défi d'harmonisation qui nous interpelle tous, car contribuant de manière substantielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos populations.

VI. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été co-présidée par Monsieur Omar FAYE le Directeur de la Protection des Végétaux, Monsieur Assane GUEYE Coordonnateur de AGRECOL Afrique et Monsieur El hadji FAYE Enda Pronat.



Photo 3: Cérémonie de clôture

















Monsieur El hadj FAYE coordonnateur des programmes à Enda Pronat, après avoir remercié les participants, a souhaité que le projet soit plus orienté vers les préoccupations des acteurs en mettant l'accent sur les aspects liés à l'uniformisation et à l'harmonisation des normes.

Monsieur GUEYE Coordonnateur de AGRÉCOL Afrique ; après avoir son tour remercié l'ensemble des participants de leur présence massive à cet atelier mais surtout de leur grande contribution aux débats sur les thèmes traités, est revenu sur les aspects suivants :

La fin de la première phase du projet qui a permis l'élaboration des SPG;

Les activités à identifier par les collègues du KC0 pour la prochaine phase et les résultats attendus :

Le choix de la CDEAO comme réceptacle ;

La maitrise des contextes au niveau des autres pays hors projet ;

Une prise en compte effective de la Gambie dans le projet et voir comment elle peut intégrer officiellement le groupe ;

Le souhait de voir WAFRONET porter désormais le projet en lieu et place d'AGRÉCOL Afrique ;

Le remplacement du point FOCAL CDEAO qui n'est plus en poste ;

Monsieur Omar FAYE, prenant la parole au nom de Directeur de la Protection des végétaux a, à son tour remercié l'ensemble des acteurs qui ont pris part à cet important atelier et qui témoigne de l'ampleur de leur engagement pour l'agriculture biologique et l'agroécologie. Il a en outre réaffirmé la disponibilité de la Direction de la protection des végétaux à appuyer le processus d'harmonisation des SPG avant de proposer comme point focal WAFRONET au niveau de la CDEAO, Monsieur Saliou NGOM Directeur de la protection des végétaux du Sénégal.

En terminant son propos, il est également largement revenu sur les résultats importants enregistrés par l'atelier grâce à la qualité des débats et à l'engagement des acteurs.

Il a enfin souhaité un bon retour des participants et notamment des étrangers au niveau de leurs familles respectives avant de déclarer, au nom du Directeur de la protection des végétaux, clos l'atelier sous régional pour une harmonisation des systèmes de garantie participatifs existants au Nigeria, au Bénin, au Mali, en Gambie et au Sénégal.

VII. EVALUATION GLOBALE DE L'ATELIER (Voir annexe 9)

















ANNEXES

Annexe N°1: Présentation du projet global de connaissances de l'agriculture biologique en Afrique (CCAB);

Annexe N°2: Présentation du résumé des études SPG au MALI;

Annexe N°3: Présentation du résumé des études SPG au BENIN;

Annexe N°4: Présentation du résumé des études SPG au NIGERIA;

Annexe N°5: Présentation du résumé de l'état des lieux des études SPG en GAMBIE;

Annexe N°6: Présentation du résumé des études SPG au SENEGAL;

Annexe N°7: Présentation du label BIO Sénégal;

Annexe N°8: Présentation du réseau WAFRONET;

Annexe N°9 : Fiche de synthèse de l'évaluation globale de l'atelier ;

Annexe N°10 : Feuille de présence de l'atelier.















